

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D51_2021

Présents

Absents représentés

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Séance du 27.05.2021 – Convocation du 19.05.2021

Compte rendu affiché le 3 juin 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Michel ROULLIAT

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZÉMA, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Leïla BEN MAHFOUD, Nasser MESSAÏ (à partir de 19h00), Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Nicolas PASTY par Jérôme JARDIN ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Objet : Décisions prises par le Maire sur la base de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

- de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 mai 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 07/06/2021
- Publication ou affichage le 07/06/2021

Eric BELLOT, Maire.

